

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1933-02-2026 ET 1934-01-2026 ET 1938

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 3 mars 2026, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1933-02-2026 modifiant le règlement numéro 1933 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement***

Ce règlement a pour objet de modifier les annexes afin de mettre à jour l'inventaire de la signalisation routière, concernant notamment les arrêts obligatoires, le stationnement, les limites de vitesse et les passages pour piétons.

- ***Règlement numéro 1934-01-2026 modifiant le règlement numéro 1934 décrétant la tarification pour le financement de certains bien, services ou activités de la Ville pour l'année 2026***

Ce règlement a pour objet d'ajouter des nouveaux articles promotionnels en vue du 150e anniversaire de la Ville et de prévoir les tarifs associés à chacun d'eux. Il a également pour objet d'ajouter un article concernant les frais de demande de conversion de logements locatifs en copropriété divise.

- ***Règlement numéro 1938 intitulé Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Cowansville***

Ce règlement a pour objet de d'énoncer les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent servir de guide pour la prise de décision et la conduite des membres du conseil.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 4 mars 2026.



L'assistant-greffier,
Jean-Pascal Rousseau